



ACADÉMIE DE LILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

DEPARTEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DPE

Affaire suivie par :
Lucie BLAIN
Adjointe cheffe de DPE

Tél : 03 20 15 67 77
Mél : ce.dpe@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

La Rectrice de l'Académie de Lille

- Vu le décret n°90-426 du 22 mai 1990 et la note de service du 14 juin 1990 relatifs aux dispositions applicables aux Conseillers en Formation Continue,
- Vu l'arrêté du 14 juin 1990 relatif aux Commissions Académiques Consultatives compétentes à l'égard des Conseillers en Formation Continue,
- Après consultation de la Commission Académique Consultative compétente à l'égard des Conseillers en Formation Continue réunie le 28 juin 2022,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude aux fonctions de Conseiller en Formation Continue, au titre de l'année scolaire 2022/2023, est arrêtée comme suit :

BA Mamadou	Contractuel
BAPTISTA Christine	Privé autre
BETHOUART Lise	Contractuelle
BLOCH Arnauld	Privé autre
BRULIN Karine	Privé autre
CAFFIAUX David	Contractuel
DAYNAC Grégory	PLP
DEBRIL Caroline	Contractuelle
DEMASSIEUX Sylvie	Contractuelle
GAY Jean-Philippe	Certifié
LAMARCHE Isabelle	Privé autre
LECLERC Aurélie	Professeur des écoles
LEVAILLANT Olivier	Privé autre
LIESSE Camille	Privé autre
SCHOONHEERE Céline	PLP
STELMASZYK Thibaut	Certifié
WAETERAERE Marie	Privé autre

ARTICLE 2

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude pourront être nommés Conseillers en Formation Continue pendant l'année scolaire 2022/2023, dans la mesure où un poste déclaré vacant leur sera proposé.

ARTICLE 3

Le Secrétaire Général de l'Académie de Lille et le Délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 30 juin 2022

Valérie CABUJIL